

Votants : 78  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 13 septembre 2019  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 24 septembre 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 septembre 2019

### FINANCES ET FISCALITE – CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Carole BRUNETEAU à Florent SIMMONET, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Martial FREDON à Stéphane PIERRON, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Marcel MOINARD, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Jacqueline LEFEBVRE à Rose-Marie NIETO, René PACAULT à Alain LECOINTE, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Eric PERSAIS à Jacques MORISSET, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Jacques TAPIN à Pascal DUFORESTEL

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

#### **Titulaires absents :**

Christelle CHASSAGNE, Isabelle GODEAU, Sophia MARC, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Adrien PROUST, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents excusés :**

Jeanine BARBOTIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, René PACAULT, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Jacques TAPIN

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Marc THEBAULT

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 23 SEPTEMBRE 2019

#### FINANCES ET FISCALITE – CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°C03-12-2018 du 10 décembre 2018 relative à l'avenant n°1 aux deux règlements des programmes d'appui communautaire,

Considérant que la gestion en autorisations d'engagement et crédits de paiement (AP/CP) facilite la programmation financière pluriannuelle ; qu'elle contribue à améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité sur la durée d'une opération ;

Considérant que ce mode de gestion autorise la possibilité d'adapter les montants et les durées des programmes ou opérations lors de chaque décision budgétaire ; que le Conseil d'Agglomération a fait le choix conformément à l'article R2311-9 du CGCT de prévoir les crédits de paiement nécessaires à la couverture des engagements pluriannuels ;

Le recours aux AP/CP relève d'une volonté d'informer le Conseil d'agglomération sur la dimension pluriannuelle des opérations à forts enjeux politiques et financiers.

Cette disposition réglementaire permet de s'affranchir du principe d'annualité en sollicitant l'autorisation de l'organe délibérant sur un montant d'engagement pluriannuel pour lequel les crédits de paiements seront adoptés et mobilisés annuellement.

Le développement des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) s'inscrit dans le double objectif suivant :

- accroître la lisibilité des décisions financières prises par le Conseil d'Agglomération en matière d'investissement,

- avoir une réelle adéquation entre la programmation technique et la mobilisation des financements.

Actuellement, la CAN dispose de 6 autorisations de programme :

- 1- AP/CP « PLH 2016-2021 » d'un montant de 24,500 M€,
- 2- AP/CP « Réhabilitation du Conservatoire Auguste TOLBECQUE » d'un montant de 4,800 M€ sur la période 2017-2020,
- 3- AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » d'un montant de 6,000 M€ sur la période d'engagement 2017-2020 avec une durée de paiement en lien avec la règle de caducité qui porte jusqu'en 2023,
- 4- AP/CP « Réhabilitation de la médiathèque Pierre Moinot » d'un montant de 13,000 M€ sur la période 2017-2021,
- 5- AP/CP « Réhabilitation de la piscine Pré Leroy » pour un montant de 20,000 M€ sur la période 2017-2021,
- 6- AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » n°2 d'un montant de 6,000 M€ sur la période d'engagement 2018-2020 avec une durée de paiement en lien avec la règle de caducité qui porte jusqu'en 2023.

Les créations d'autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président ou son délégué auprès du Conseil d'Agglomération afin de :

- fixer l'enveloppe globale de la dépense, la durée de l'opération concernée ;
- Approuver toutes modifications (révision, annulation, clôture).

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Chaque année, un cadrage de l'engagement pluriannuel doit être effectué pour informer de l'état d'avancement financier de cette autorisation de programme et pour actualiser la répartition annuelle des besoins de crédits étant précisé que la somme des crédits de paiement inscrits ne doit jamais dépasser le montant de l'AP approuvé par le Conseil d'agglomération. Egalement, les décisions modificatives impactant la répartition des crédits doivent faire l'objet d'une information auprès des élus.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la répartition prévisionnelle des besoins de crédits de paiement mentionnée pour information en annexe.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 78  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Thierry DEVAUTOUR**

**Vice-Président Délégué**

## ANNEXE DE CADRAGE DES AP/CP

Actualisation de la répartition des besoins de crédits de paiement des autorisations de programme en cours

- Programme Local d'Habitat 2016-2021 : AP n° 2016/1

AUTORISATION DE PROGRAMME 2016-2021									
	Montant AP	Montant engagé au 31/12/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS				
					2019	2020	2021	Années ultérieures	
Répartition des CP au BP 2019	Parc ancien privé	7 958 000	1 252 945	2016-2021	575 335	570 000	960 000	995 000	4 857 665
	Accession à la propriété	500 000	282 206		168 067	50 000	100 000	100 000	81 933
	Logement social	14 942 000	8 535 819		4 004 747	3 291 000	3 940 000	3 655 000	51 253
	Habitat jeunes	1 000 000	0		0	350 000	500 000	150 000	0
	Structures spécifiques	100 000	0		0	0	0	100 000	0
		24 500 000	10 070 971			4 748 149	4 261 000	5 500 000	5 000 000

	Montant AP	Montant engagé au 31/12/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS				
					2019	2020	2021	Années ultérieures	
Proposition de répartition des CP au BS 2019	Parc ancien privé	7 958 000	1 252 945	2016-2021	575 335	795 000	950 000	995 000	4 642 665
	Accession à la propriété	500 000	282 206		168 067	80 000	80 000	80 000	91 933
	Logement social	14 942 000	8 535 819		4 004 747	3 571 000	4 723 000	594 252	2 049 001
	Habitat jeunes	1 000 000	0		0	0	1 000 000	0	0
	Structures spécifiques	100 000	0		0	0	0	100 000	0
		24 500 000	10 070 971			4 748 149	4 446 000	6 753 000	1 769 252

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°1 : AP n° 2017/2

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
					2019	2020	2021
Répartition des CP au BP 2019	6 000 000	5 659 148	2017-2020	2 155 814	1 700 000	800 000	1 344 186

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS				
					2019	2020	2021	2022	2023
Proposition de répartition des CP au BS 2019	6 000 000	5 659 148	2017-2020	2 155 814	2 150 000	900 000	200 000	300 000	294 186

*Par avenant du 10 décembre 2018, la période d'engagement est prolongée au terme de 2020. Les Crédits de paiement s'échelonneront jusqu'en 2023.*

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190923-C32-09-2019-DE Date de télétransmission : 27/09/2019 Date de réception préfecture : 27/09/2019
--

## ANNEXE DE CADRAGE DES AP/CP

- Réhabilitation de la piscine Pré Leroy : AP n° 2017/4

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
					2019	2020	2021
Répartition des CP au BP 2019	20 000 000	2 748 598	2017-2021	1 405 025	7 000 000	11 300 000	294 975

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
					2019	2020	2021
Proposition de répartition des CP au BS 2019	20 000 000	2 748 598	2017-2021	1 405 025	5 000 000	12 000 000	1 594 975

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°2 : AP n° 2018/1

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS				
					2019	2020	2021	2022	2023
Répartition des CP au BP 2019	6 000 000	2 333 064	2018-2020	653 456	2 000 000	2 000 000	550 000	450 000	1 000 000

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS				
					2019	2020	2021	2022	2023
Proposition de répartition des CP au BS 2019	6 000 000	2 333 064	2018-2020	653 456	1 750 000	2 000 000	300 000	100 000	1 196 544

*La période d'engagement reste limitée au terme de 2020. Les Crédits de paiement s'échelonneront jusqu'en 2023.*

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190923-C32-09-2019-DE Date de télétransmission : 27/09/2019 Date de réception préfecture : 27/09/2019
--